



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ISOPROPANOL

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit	ISOPROPANOL
Numéro de produit	1003
Synonymes; noms commerciaux	PROPAN-2-OL, PROPANOL SECONDAIRE, ALCOOL PROPYLIQUE SECONDAIRE, DIMÉTHYL CARBINOL, IPA
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457558-25-XXXX
Numéro CAS	67-63-0
Numéro d'index de l'UE	603-117-00-0
numéro CE	200-661-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fabrication de la substance. Utilisation comme intermédiaire. Distribution de la substance. Formulation et (Re)conditionnement de substances et de mélanges. Utilisations dans les revêtements. Agents de nettoyage. Lubrifiants. Métaux. Fluides et huiles de travail. Utilisation comme liants et agents de démoulage. Utilisations agrochimiques. Utilisation comme carburant. Utilisation comme fluide fonctionnel Applications de dégivrage et d'antigivrage Autres utilisations grand public. Laboratoire réactif. Traitement de l'eau.
Utilisations déconseillées	Ce produit n'est pas recommandé pour des utilisations industrielles, professionnelles ou grand public autres que ceux identifiés ci-dessus.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Rento BV, Industriepark 10 – Zone B
	B-2220 Heist-op-den-Berg
	Téléphone : +32-15-243588
	info@rento-tools.be

Personne à contacter

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence	+32 070 245 245
---------------------	-----------------

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Risques pour la santé	Irritation des yeux. 2 - H319 STOT SE 3 - H336
Risques environnementaux	Non classé

ISOPROPANOL

Santé humaine

Irritant pour les yeux. Peut provoquer de graves lésions oculaires. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer irritation, rougeur et dermatite. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. À fortes concentrations, les vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. À fortes concentrations, les vapeurs et les brouillards de pulvérisation sont narcotiques et peuvent provoquer maux de tête, fatigue, vertiges et nausées. En cas de surexposition, les solvants organiques peuvent déprimer le système nerveux central, provoquant vertiges et intoxication, et à très fortes concentrations, perte de connaissance et décès. Voir la section 11 pour plus d'informations.

risques pour la santé.

Environnement

Non considéré comme un danger environnemental selon les critères CLP

Physico-chimique

Le produit est hautement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent se propager au sol et s'accumuler au fond des récipients.

Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise.

2.2. Éléments d'étiquette

numéro CE

200-661-7

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Garder le récipient hermétiquement fermé.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consultez un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Conseils de prudence supplémentaires

P240 Mettre à la terre et assurer la liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils anti-étincelles.
P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337 Si l'irritation oculaire persiste :
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser ... pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé.
P403+P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Magasin fermé à clé.

2.3. Autres dangers

ISOPROPANOL

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom du produit ISOPROPANOL

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119457558-25-XXXX

Numéro d'index de l'UE 603-117-00-0

Numéro CAS 67-63-0

numéro CE 200-661-7

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales Garder la personne affectée sous observation. Les effets peuvent être différés. En cas de doute, consulter un médecin. immédiatement une attention particulière. Montrez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.

Inhalation Déplacez la personne affectée à l'air frais et maintenez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respiration. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, Le personnel qualifié peut aider le patient en lui administrant de l'oxygène. sous observation. Consultez un médecin si les symptômes sont graves ou persistent. Afficher cette fiche de sécurité Fiche de données à destination du personnel médical.

Ingestion Consultez immédiatement un médecin. Rincez abondamment la bouche à l'eau. Ne provoquez pas de vomissements. En cas de vomissements, la tête doit être maintenue basse afin que le vomi ne pénètre pas dans poumons. Garder la personne affectée sous observation. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin. personnel.

Contact avec la peau Éloigner la personne affectée de la source de contamination. Retirer les vêtements contaminés. immédiatement et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter rapidement un médecin si des symptômes apparaissent. se produisent après le lavage.

Contact visuel Retirez vos lentilles de contact et écarter bien les paupières. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. minutes. Consultez immédiatement un médecin.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales Consultez immédiatement un médecin. La victime doit être transférée à l'hôpital dès que possible. possible.

Inhalation Les vapeurs/aérosols peuvent irriter les voies respiratoires. À fortes concentrations, les vapeurs sont anesthésique et peut provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des effets sur le système nerveux central. Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, provoquant des étourdissements. et l'intoxication et, à des concentrations très élevées, l'inconscience et la mort.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac, diarrhée, nausées et vomissements.

Contact avec la peau Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et une sécheresse cutanée. Le produit a un effet dégraissant. sur la peau.

Contact visuel Provoque une grave irritation oculaire. Premiers soins immédiats. En cas de contact avec les yeux, vaporiser ou pulvériser. peut provoquer une irritation et des picotements.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Notes pour le médecin Aucune recommandation spécifique.

Traitements spécifiques Aucun antidote chimique spécifique n'est connu pour être nécessaire après une exposition à ce produit.

ISOPROPANOL

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Éteindre avec de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu. Mousse sans alcool

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol et s'accumuler au fond des récipients. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut s'enflammer à haute température. Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et dans les zones basses. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol et s'accumuler au fond des récipients. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager près du sol et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'une étincelle, d'une surface chaude ou d'une braise.

Combustion dangereuse Oxydes de carbone. Fumée ou vapeurs âcres.
produits

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection lors de la lutte contre l'incendie Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur par pulvérisation d'eau et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Se retirer immédiatement en cas de bruit ascendant provenant du dispositif de sécurité de ventilation ou de décoloration des réservoirs due à l'incendie. En cas d'incendie important dans la zone de chargement, utiliser si possible un support de lance à incendie automatique ou des lances de surveillance. Sinon, se retirer et laisser le feu s'éteindre. Maîtriser les eaux de ruissellement en les contenant et en les empêchant de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, prévenir les autorités compétentes.

Équipement de protection spécial pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Des vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN469 (casques, bottes et gants de protection) assureront une protection de base en cas d'incident chimique. Utiliser un équipement de protection adapté aux matériaux environnants.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Si la ventilation est insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Faire attention : les sols et autres surfaces peuvent devenir glissants. Suivre les précautions de manipulation décrites dans cette fiche de données de sécurité. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales Le responsable environnemental doit être informé de tout déversement important. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter tout rejet dans le milieu aquatique. Tout déversement accidentel ou non contrôlé dans les cours d'eau doit être immédiatement signalé à l'Agence environnementale ou à tout autre organisme de réglementation compétent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ISOPROPANOL

Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éteindre toute source d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et le tabagisme. Ventiler. Éviter que le déversement ou le ruissellement ne pénètre dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau. Soyez prudent, les sols et autres surfaces peuvent devenir glissants. Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matériau incombustible approprié. Recueillir le déversement pour le récupérer ou l'éliminer dans des conteneurs hermétiques par l'intermédiaire d'une entreprise de traitement des déchets agréée. Les conteneurs contenant le déversement doivent être correctement étiquetés avec le contenu correct et le symbole de danger. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation internationale. Les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail mis au rebut et produits de nettoyage contaminés doivent être collectés dans des conteneurs prévus à cet effet, étiquetés avec leur contenu.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir la section 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. Recueillir et éliminer le déversement comme indiqué à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols/brouillards. Éviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Utiliser une protection respiratoire adaptée si la ventilation est insuffisante. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éliminer les étincelles d'électricité statique. Limiter la vitesse de pompage pendant le pompage afin d'éviter toute décharge électrostatique. ÉVITER le remplissage par éclaboussures. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

Des installations de lavage des yeux et une douche d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. De bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Lavez-vous à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Pendant l'utilisation, ne mangez, ne buvez et ne fumez pas. Nettoyer l'équipement et la zone de travail quotidiennement. Les vêtements contaminés doivent être placés dans un contenant fermé pour être éliminés ou décontaminés.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Précautions de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer. Construire des bacs de rétention pour éviter la pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Mettre à la terre le récipient et le matériel de transfert afin d'éliminer les étincelles dues à l'électricité statique. Les réservoirs de stockage et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Stocker uniquement dans des conteneurs correctement étiquetés. Matériaux de conteneur appropriés : acier au carbone. Acier doux. Acier inoxydable. Matériaux de récipients inappropriés : aluminium. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (TWA sur 8 heures) : WEL 400 ppm 999 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : VME 500 ppm 1250 mg/m³

WEL = Limite d'exposition en milieu de travail.

ISOPROPANOL

Commentaires sur les ingrédients

WEL = Limites d'exposition professionnelle

DNEL

Industrie - Voie cutanée ; Effets systémiques à long terme : 888 mg/kg/jour

Industrie - Inhalation ; Effets systémiques à long terme : 500 mg/m³

Consommateur - Voie cutanée ; Effets systémiques à long terme : 319 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalation ; Effets systémiques à long terme : 89 mg/m³

Consommateur - Voie orale ; Effets systémiques à long terme : 26 mg/kg/jour

PNEC

Industrie - Eau douce ; Long terme 140,9 mg/l Industrie - Eau

de mer ; Long terme 140,9 mg/l Industrie - Sédiments (eau

douce) ; Long terme 552 mg/kg Industrie - Sédiments (eau de mer) ; Long

terme 552 mg/kg Industrie - Sol ; Long terme 28 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles techniques appropriés

Ce produit contenant des ingrédients avec limites d'exposition, des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures techniques doivent être utilisées pour maintenir l'exposition des travailleurs en dessous des limites légales ou recommandées, si l'utilisation génère des poussières, des fumées, des gaz, des vapeurs ou des brouillards. Veiller à ce que le système de ventilation soit régulièrement entretenu et testé. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les équipements de protection individuelle pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne EN166.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les gants choisis doivent avoir une durée de protection d'au moins 8 heures. Il est recommandé d'utiliser des gants en caoutchouc butyle. Polyéthylène. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Pour une protection à court terme ou contre les éclaboussures, le néoprène est recommandé. Pour protéger les mains des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN374. Le choix du gant le plus adapté doit se faire en concertation avec le fournisseur/fabricant, qui pourra vous renseigner sur la résistance au percement du matériau.

Autres protections de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et tout contact répété ou prolongé avec les vapeurs. Prévoir un poste de lavage oculaire et une douche de sécurité.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Les vêtements contaminés doivent être placés dans un contenant fermé pour être éliminés ou décontaminés.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire adaptée doit être portée. Portez un respirateur équipé de la cartouche suivante : filtre anti-vapeurs organiques. Assurez-vous que tout équipement de protection respiratoire est adapté à l'usage prévu et porte le marquage CE. Les cartouches filtrantes anti-gaz et combinées doivent être conformes à la norme européenne EN14387. Changez la cartouche filtrante du respirateur quotidiennement. Vérifiez que le respirateur est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement.

Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Lors de la pulvérisation, porter un respirateur à adduction d'air adapté.

ISOPROPANOL

Exposition environnementale
contrôles

Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcoolique
Point de fusion	-89°C
Point d'ébullition initial et plage	82 °C à 1013 hPa
Point d'éclair	12°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	1,5 BuAc=1
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité : 2 % V Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité : 12 % V
Pression de vapeur	42 hPa à 20 °C 62 hPa à 25 °C
Densité de vapeur	2
Densité apparente	785 kg/m³ à 20 °C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Miscible avec les matières suivantes : Solvants organiques.
Coefficient de partage	log Pow : 0,05
Température d'auto-inflammation	425°C
Viscosité	2,5 mPa.s à 20 °C 2,1 mPa.s à 25 °C

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	1.377
Poids moléculaire	60,09
Volatilité	100 %
Concentration de saturation	105

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les matières suivantes peuvent réagir avec le produit : Agents oxydants forts. Acides.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température ambiante normale et lorsqu'il est utilisé comme recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de danger réactions	Réagit avec les agents oxydants forts Réagit avec les acides forts
---------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. Éviter la chaleur. Éviter tout contact avec les éléments suivants. Matériaux : Agents oxydants forts. Éviter tout contact avec les acides.
---------------------	--

10.5. Matériaux incompatibles

ISOPROPANOL

Matériaux à éviter Agents oxydants forts. Acides forts. Métaux alcalins. Amines d'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition dangereuse Oxydes de carbone. Fumée ou vapeurs âcres.
produits

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Notes (LD orale) DL 5 045 mg/kg, voie orale, rat

Toxicité aiguë - cutanée

Remarques (DL cutanée) DL 12 800 mg/kg, voie cutanée, lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Remarques (inhalation CL) CL > 20 mg/l/4 h/jour, inhalation, rat

Corrosion/irritation cutanée

Données animales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Ne contient aucune substance connue pour être mutagène.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient aucune substance connue pour être cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

Organes cibles Cerveau Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Risque d'aspiration La pénétration dans les poumons après ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique.

Informations générales

Un contact prolongé et répété avec des solvants sur une longue période peut entraîner des lésions permanentes.
problèmes de santé.

ISOPROPANOL

Inhalation	Les vapeurs/aérosols peuvent irriter les voies respiratoires. À fortes concentrations, les vapeurs sont narcotique et peut provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. L'inhalation prolongée Des concentrations élevées peuvent endommager le système respiratoire. Une surexposition peut déprimer la fonction respiratoire centrale. système nerveux, provoquant des étourdissements et une intoxication. Une utilisation intensive du produit dans des zones une ventilation inadéquate peut entraîner l'accumulation de vapeurs dangereuses concentrations.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des étourdissements et une intoxication. Diarrhée.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation, des rougeurs et une dermatite. a un effet dégraissant sur la peau. Peut provoquer une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. individus.
Contact visuel	Provoque une grave irritation oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Risque de lésions oculaires graves.
Santé aiguë et chronique dangers	Irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Inhalation Ingestion Contact avec la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Système nerveux central Yeux Tractus gastro-intestinal Peau
Symptômes médicaux	Dépression du système nerveux central. Confusion, agitation et/ou excitation. Troubles gastro-intestinaux symptômes, notamment maux d'estomac, diarrhée, étourdissements, intoxication, nausées et vomissements. Irritation des yeux et des muqueuses.
Considérations médicales	Dépression du système nerveux central. Toute projection dans l'œil nécessite un examen par un ophtalmologiste. Les personnes présentant une éruption cutanée sont dirigées vers un dermatologue pour un examen de l'eczéma allergique.

SECTION 12 : Informations écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des quantités importantes ou des déversements fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.
-------------	--

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL , 96 heures : 9 640 mg/l, Pimephales promelas (Veau-à-grosse)

Toxicité aiguë - aquatique invertebrés CE , 24 heures : > 10 000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE , 7 jours : 1800 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable. S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage log Pow : 0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se propager dans les réseaux d'eau.

Tension superficielle 22,7 mN/m à 20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ISOPROPANOL

Résultats des tests PBT et vPvB
évaluation

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets indésirables

Autres effets indésirables

Le produit contient une ou plusieurs substances qui contribueront au réchauffement climatique (effet de serre). Ne devrait pas avoir de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations générales

Lors de la manipulation des déchets, les précautions de sécurité applicables à la manipulation du produit doivent être respectées. Les déchets sont considérés comme dangereux. Éliminer les déchets dans un centre agréé. site d'élimination conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les emballages usagés doivent être collectés pour être réutilisés ou recyclés. L'emballage doit être vide. (sans chute lorsqu'il est inversé).

Méthodes d'élimination

Recueillir et placer dans des conteneurs d'élimination des déchets appropriés et fermer hermétiquement. Vider les conteneurs. ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit et donc être potentiellement dangereuses. Étiqueter conteneurs contenant des déchets et des matériaux contaminés et les retirer de la zone dès que possible. autant que possible. Déchets, résidus, contenants vides, vêtements de travail jetés et contaminés les produits de nettoyage doivent être collectés dans des conteneurs désignés, étiquetés avec leur contenu. L'élimination de ce produit, des solutions de traitement, des résidus et des sous-produits doit être effectuée à tout moment. se conformer aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et Toutes les exigences des autorités locales. Confirmer les procédures d'élimination avec l'ingénieur environnemental. et les réglementations locales. Éviter que le déversement ou le ruissellement ne pénètre dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU (ADR/RID)	1219
Numéro ONU (IMDG)	1219
Numéro ONU (OACI)	1219
Numéro ONU (ADN)	1219

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition correct (ADR/RID) ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

Nom d'expédition correct (IMDG) ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

Nom d'expédition correct (OACI) ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

Nom d'expédition correct (ADN) ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classification ADR/RID F1	
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division OACI	3
classe ADN	3

ISOPROPANOL

Étiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage OACI	II
Groupe d'emballage ADN	II

14.5. Risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	FE, SD
Catégorie de transport ADR	2
Code d'action d'urgence	•2 ans
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction du tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et au recueil IBC

Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC	Type de navire : 3 Cat Z Précaution particulière : Se référer au chapitre 7, Manutention et stockage, pour les précautions particulières précautions dont un utilisateur doit être conscient ou auquel il doit se conformer en rapport avec transport.
--	--

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales	Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail (telle que modifiée). Règlement de 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (tel que modifié). Règlement sur les substances dangereuses et les atmosphères explosives 2002. Transport de marchandises dangereuses et utilisation d'équipements sous pression transportables Règlement de 2009 (SI 2009 n° 1348) (tel que modifié) [« CDG 2009 »].
législation de l'UE	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des Produits chimiques (REACH) (tel que modifié). Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (tels que définis dans la norme ISO 14001). modifié). Décision 2000/532/CE de la Commission, telle que modifiée par la décision 2001/118/CE, établissant une liste des déchets et des déchets dangereux conformément à la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux avec modifications.
Conseils	Limites d'exposition en milieu de travail EH40. Introduction à la ventilation par aspiration locale HS(G)37. Fiches de données de sécurité pour les substances et préparations.

ISOPROPANOL

Autorisations (Annexe XIV
Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Annexe XVII
Règlement 1907/2006)

Aucune restriction spécifique d'utilisation n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE - EINECS/ELINCS

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada - DSL/LES

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis - TSCA

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis - Notification d'exportation TSCA

12(b) Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

Australie - AICS

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon - ENCS

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

Corée - KECI

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine - IECSC

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines – PICCS Tous

les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande - NZIOC

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

SECTION 16 : Autres informations

Principales références bibliographiques
et sources de données

Rapport sur les propriétés dangereuses des matériaux industriels, N. Sax et al. ECHA

Délivré par

Chimiste QC

Date de révision

16/10/2020

Révision

7

Remplace la date

11/09/2020

Numéro de FDS

1003

Statut de la FDS

Approuvé.

ISOPROPANOL

Phrases de risque complètes

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger complètes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériels ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à la connaissance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son usage particulier.